

Manuel d'inspection

Bulbilles d'oignon

Manuel d'inspection des cultures de
bulbilles d'oignon

CCERT-DR-03-333 – révision 1.0



semae

Toutes les semences pour demain

SOMMAIRE

Préambule	2
Conditions et facteurs de production.....	3
□ Conditions générales	3
□ Filiation (conformité des Semences Mères)	3
□ Choix de la parcelle	3
□ Identification de la parcelle.....	3
□ Isolement.....	3
□ Pureté variétale.....	4
□ Etat culturel.....	4
□ Etat sanitaire	4
Inspections des cultures : Les étapes de l'inspection	5
□ Mes documents officiels de travail.....	5
□ Le manuel d'inspection	5
□ L'avis d'inspection	5
□ Les outils de mesure.....	5
Ce que je dois faire	6
□ Avant l'inspection de la culture.....	6
□ Lors de la visite d'inspection des parcelles je vérifie les exigences applicables en culture	6
Comment je dois faire.....	7
□ Avant l'inspection de la culture.....	7
□ Lors de la visite d'inspection des parcelles je vérifie les exigences applicables en culture	7
□ Je prends une décision sur la conformité de la culture et je l'indique dans la case « remarques »	8
□ J'envoie la fiche à la Délégation Régionale de la Direction de la qualité et du contrôle officiel de la région de culture.....	9
□ Quand et comment je remplis un avis d'inspection.....	9
Annexe 1 – Glossaire.....	11
Annexe 2 – Organismes nuisibles	12
Annexe 3 – Demande d'Analyse.....	14
Annexe 4 – Protocole de prélèvement.....	15

Préambule



La qualité des bulbilles d'oignons requiert une vérification de la conformité de chaque culture aux règles et normes du cahier des charges de la production.

Ces règles et normes sont destinées à garantir la pureté variétale et l'état sanitaire des plants produits. Pour vérifier la conformité des cultures, vous devez appliquer les instructions indiquées dans ce manuel

d'inspection.

Vous êtes inspecteur SOC et par conséquent vous seul êtes responsable des décisions que vous prenez sur la conformité des cultures qui vous sont confiées.

Les résultats de vos inspections, la décision de conformité et les informations ou documents qui vous sont transmis, sont strictement confidentiels. Vous ne devez en aucun cas les transmettre à d'autres destinataires que ceux qui vous sont indiqués.

Conditions et facteurs de production

Conditions générales

Toute production de bulbilles d'oignons fait obligatoirement l'objet d'une déclaration de multiplication entre un agriculteur multiplicateur et une entreprise productrice de bulbilles. Les contractants s'engagent à respecter les dispositions prévues par le cahier des charges.

Le schéma de production des bulbilles comprend le semis des semences mères pour la production de bulbilles.

Filiation (conformité des Semences Mères)

Un contrôle de cohérence doit être réalisé entre les mentions imprimées sur les étiquettes et les données reprises sur la fiche d'inspection. Ce contrôle qui permet de vérifier la filiation de la variété multipliée, porte notamment sur la dénomination de la variété, le numéro de lot de semences.

Les étiquettes devront être présentées par l'agriculteur multiplicateur.

Dans la case « variété », j'indique la conformité ou la non-conformité du lot de semences.

Choix de la parcelle

Chaque parcelle doit faire l'objet d'une analyse de terre montrant que celle-ci est indemne de nématodes à kystes : *Globodera rostochiensis* et *globodera pallida*. Je vérifie l'analyse et j'indique dans la case « numéro d'analyse de sol, le numéro de l'analyse ».

Identification de la parcelle

Toutes les parcelles doivent être identifiées par un moyen approprié (plan et carte géographique et coordonnées GPS). Cette identification permettra de mettre en relation : la déclaration de culture, la parcelle mise en place et la fiche d'inspection associée.

Isolement

La distance d'isolement minimale obligatoire doit être respectée.

Un non-respect de la règle d'isolement est une cause de refus.

La distance d'isolement minimal à respecter est de 50 mètres, d'autres parcelles de bulbilles ou d'oignons appartenant à un autre établissement.

L'isolement des variétés entre elles doit être matérialisé dans le champ de production.

Pureté variétale

La pureté variétale est vérifiée par l'observation des couleurs des bulbilles lors de la visite d'inspection.

Etat cultural

L'état cultural doit permettre d'assurer correctement l'inspection et donc de vérifier la conformité des autres règles ou normes de cultures lors de l'inspection.

Le mauvais état cultural est une cause de refus.

Etat sanitaire

Maladie fongique : pourriture blanche due à *Sclerotium cepivorum* et mildiou du a *Peronospora destructor*.

La présence de plantes présentant des symptômes dus à ces maladies devront être éliminées.

Sclerotium cepivorum : 0% après épuration si foyers détectés

Peronospora destructor : 0% après épuration si foyers détectés

Nématode *Ditylenchus dipsaci*

Il s'agit d'un parasite de quarantaine pour l'oignon.

La présence de plantes présentent des symptômes dus à ce nématode est une cause de refus.

Inspections des cultures : Les étapes de l'inspection

Mes documents officiels de travail

Le manuel d'inspection

Ce manuel regroupe toutes les instructions de la Direction de la qualité et du contrôle officiel relatives à l'inspection des cultures de bulbilles d'oignons.

Les fiches « d'inspection en champ d'oignons à repiquées ».

L'avis d'inspection

L'avis d'inspection est le document d'information qui permet :

- de préciser les travaux à réaliser pour la mise aux normes de la culture,
- de notifier le refus de la parcelle à l'agriculteur et à l'entreprise en cas de non-conformité à une règle de production,
- de bloquer la récolte.

AVIS D'INSPECTION N° : 000001
Exemple SOC Région

gms

Nom de l'agriculteur - Adresse : _____ N° de culture : _____
 Espèce : _____ Etablissement : _____
 Variété : _____ Nom, prénom du TA : _____
 Catégorie : _____ N° TA : _____

Refus (Demande plan et nécessaire) Date et signature : _____
 - Code : [] [] [] [] Libellé : _____
 - Détail : _____
 - Surface refusée (non conforme) : [] [] [] [] [] [] ha

Blocage Date et signature : _____
 - Détail : _____

Demande de travaux (Demande plan et nécessaire) Date et signature : _____
 - Détail : _____
 - Détail impartit: _____

Plan

Modèle à compléter par mail CCERT-France

Les outils de mesure

Topofil, GPS, cartographie, bâton, étalon...

Ce que je dois faire

Les parcelles de production de bulbilles d'oignon font l'objet d'au moins une inspection par l'inspecteur pendant son cycle végétatif.

Avant l'inspection de la culture

- ✓ Je vérifie l'exactitude des informations imprimées sur l'en-tête de la fiche d'inspection.
- ✓ J'indique mon nom dans la case « inspecteur ».
- ✓ Je vérifie avec l'agriculteur multiplicateur :
 - la variété plantée,
 - la conformité du ou des numéro(s) de lot de semences mères,
 - la surface inspectée par rapport à la surface déclarée.
- ✓ Je demande à l'agriculteur multiplicateur :
 - le nombre de parcelles et leurs surfaces.
 - le moyen d'identification de la ou des parcelle(s).
 - les résultats des analyses de terre vis-à-vis des nématodes à kystes (*globodera rostochiensis* et *globodera pallida*).

Lors de la visite d'inspection des parcelles je vérifie les exigences applicables en culture

- ✓ L'identification de la parcelle,
- ✓ L'isolement,
- ✓ L'état cultural,
- ✓ L'état sanitaire et épurations,
- ✓ La pureté variétale.

Comment je dois faire

J'utilise la fiche d'inspection « inspection en champ d'oignons à repiquer ».

Avant l'inspection de la culture

- ✓ Je vérifie l'exactitude des informations imprimées sur la fiche d'inspection.

J'inscris mon nom dans la case « inspecteur ».

- ✓ Je vérifie avec l'agriculteur multiplicateur :
 - la variété plantée et la conformité du ou des numéro(s) de lot de semences mères,
Je vérifie que l'agriculteur multiplicateur peut justifier l'origine de la culture en présentant l'intégralité des étiquettes apposées sur les sacs qu'il doit avoir conservées. Ce contrôle de la filiation consiste à vérifier si l'origine de la semence mère est la même que celle indiquée sur la fiche d'inspection et si le nombre de certificats correspond à la quantité de semences mères délivrée.
Je reporte les résultats de cette observation sur la fiche dans le cadre « variété » par la mention « vérifiée ».
 - la surface inspectée par rapport à la surface déclarée,
Je vérifie la surface avec l'agriculteur. Si la surface réelle ne correspond pas à la surface déclarée, je modifie la case « are ».
 - je vérifie que chaque parcelle a fait l'objet d'une analyse de terre montrant que celle-ci est indemne de nématode à kystes,
 - le nombre de parcelles et leurs surfaces,
 - le moyen d'identification de la ou les parcelle(s),
Je vérifie le moyen d'identification de la parcelle.

Lors de la visite d'inspection des parcelles je vérifie les exigences applicables en culture

- ✓ L'identification de la parcelle.

Je complète le cadre « emplacement de la parcelle » en précisant le moyen utilisé.

- ✓ L'isolement

Je vérifie l'isolement et enregistre la décision de conformité dans le cadre « emplacement de la parcelle ». En cas de doute, je mesure la distance avec un outil adapté (Topofil, GPS...).

✓ L'état cultural

Je vérifie l'état cultural et enregistre la décision dans le cache « état » par une note allant de 0 (très mauvais) à 8 (très bien).

Il est bon lorsqu'il permet de vérifier la conformité des autres règles ou normes de culture lors de l'inspection, en particulier la pureté variétale et l'état sanitaire.

✓ Date d'inspection et stades de la plante

Je reporte sur la fiche la date de visite d'inspection dans le cache « date ».

✓ L'état sanitaire

Lors de la visite, je vérifie et j'enregistre la présence de mildiou ou de pourritures blanches. Ils doivent être éliminés par l'agriculteur sitôt repérés.

✓ La pureté variétale

Si j'observe des couleurs de bulbilles différentes de la variété, je le reporte sur la fiche d'inspection dans la case « variété ».

✓ Nématodes

En présence de plantes présentant des symptômes dus à des nématodes, l'inspecteur rédigerait un avis d'inspection en indiquant par un plan précis les foyers.

Chaque foyer sera localisé et détruit avec une protection de 10 m autour du foyer

Un prélèvement sera réalisé pour la recherche nématodes tous les 40 ares sur les zones restantes.

La récolte ne pourra être autorisée qu'après réception des résultats ou si celle-ci peut être parfaitement isolée

Contamination généralisée. La parcelle est refusée en totalité.

Dans tous les cas de prélèvements sanitaires, une autre visite devra être réalisée pour vérifier la réalisation des travaux demandés.

Je prends une décision sur la conformité de la culture et je l'indique dans la case « remarques »

✓ Surface conforme

C'est la surface qui est aux normes pour toutes les conditions de production.

✓ Surface refusée

C'est la surface non conforme aux normes et pour laquelle il y eu un ou plusieurs avis d'inspection rédigé(s).

✓ Je date et je signe

Après avoir auparavant vérifié l'exhaustivité des informations relatives aux respects des règles de production.

J'envoie la fiche à la Délégation Régionale de la Direction de la qualité et du contrôle officiel de la région de culture

J'envoie toutes mes fiches d'inspection à la délégation régionale de la Direction de la qualité et du contrôle officiel dont dépend la culture dès que je les ai complétées. Avant le 15 aout, une copie doit être adressée au NAKT et au contrôleur national.

Quand et comment je remplis un avis d'inspection

✓ Quand ?

Un avis d'inspection doit être rédigé :

- à chaque fois que des travaux sont nécessaires pour mettre la culture en conformité avec les règles de production. (Ex. : épuration avec une date limite).
- à chaque fois qu'un refus doit être prononcé.
- l'avis d'inspection est numéroté et permet d'informer rapidement toutes les parties intéressées.

A chaque utilisation d'un avis d'inspection, son numéro doit être reporté dans la case adéquate sur la fiche d'inspection.

✓ Comment ?

Attention : je remplis un avis par action, en conséquence, un avis ne peut pas avoir deux rubriques remplies.

Dans tous les cas, je remplis impérativement et très lisiblement :

- Le nom de l'agriculteur et son adresse.
- La variété,
- Le numéro de la culture,
- L'établissement,
- Mon nom et prénom.

En cas de refus, je remplis :

- Le détail de la cause du refus
- La surface refusée en ha (voir tableau de conversion ci-dessous).

Tableau de conversion de surface						
Hectare			Ares		m ²	
		1	0	0	0	0
				7	0	0

En cas de demande de travaux, je remplis :

- Le détail des travaux à effectuer.
- Le délai imparti.
- Je fais un plan précis des foyers détectés afin de pouvoir les détruire.

Dans tous les cas, je date et je signe le document.

- ✓ Où et à qui j'envoie un avis d'inspection

Les exemplaires sont répartis comme suit :

- Agriculteur multiplicateur : folio blanc
- SOC régional : folio jaune
- Etablissement : folio bleu
- Structure délégataire : folio vert inutilisé pour les bulbilles
- Inspecteur folio blanc (à conserver)

Annexe 1 – Glossaire

Avis d'inspection	Document officiel remis par l'inspecteur à l'agriculteur précisant les travaux à réaliser pour mise aux normes de la culture, et/ou notifiant un refus de tout ou partie de son contrat de production.
Etiquette	Etiquette apposée sur les sacs de semences mères attestant de leur identification.
Délai de réentrée	Délai légal entre la fin de l'application d'un traitement phytosanitaire effectué sur une parcelle et la possibilité légale de pénétrer sur cette même parcelle.
Epurations	Elimination des aberrants ou plantes hors types et des plantes malades.
Etat cultural	Etat agronomique de la parcelle
Fiche d'inspection	Rapport officiel d'inspection sur lequel sont enregistrés les résultats des visites d'inspection : mesures, évaluations, comptages, constats, observations...
Isolement	Distance minimum attendue entre la production de semences et une autre culture.
Pancarte	Pancarte d'identification de la parcelle mis en place par l'agriculteur qui permet de faire le lien entre la variété effectivement semée par l'agriculteur et la variété à noter indiquée sur la fiche d'inspection par référence, au moins, au numéro de la culture.
Pureté variétale	Bulbilles d'une couleur différente de la variété en production. .
Refus	Action de refuser tout ou partie d'une production de semences qui ne répond pas aux règles et normes qui lui sont applicables. La partie refusée est dite non conforme.
Semences mères	Semences ayant servi à l'implantation de la production de bulbilles
Superficie conforme	Surface qui a répondu tout au long de l'inspection aux règles en vigueur.
Superficie déclarée	Surface mise en place au moment des semis et faisant l'objet du contrat de production.
Superficie inspectée	Surface faisant l'objet du contrôle par le Technicien Agréé.
Superficie refusée	Surface qui n'a pas répondu à un moment donné de l'inspection aux règles en vigueur.

Annexe 2 – Organismes nuisibles

✓ Maladies et parasites

- Pourriture blanche : Sclerotium Cepivorum

La maladie atteint la plante entière. Le stade ultime est la destruction totale du végétal. Les plantes faiblement atteintes lorsqu'elles sont plantées donnent une descendance contaminée. La transmission peut se faire par les semences et par le sol.

Dans le cas d'une contamination par les semences, après la plantation, les caïeux pourrissent. Ceux qui germent produisent des plantes chétives au feuillage jaunâtre.

Dans le cas d'une contamination par le sol, les sclérotés qui sont la forme caractéristique de conservation du champignon, germent et développent un Mycélium blanc cotonneux. Les plantes présentent un jaunissement unilatéral du feuillage, puis flétrissent et se dessèchent finalement. A l'observation, les racines apparaissent détruites et sur le bulbe, les sclérotés sont présents avec le Mycélium.

- Nématodes

Biologie : le nématode filiforme d'environ 1 mm de long et 30 microns de diamètre est invisible à l'œil nu. La bouche contient un stylet que l'animal enfonce dans les tissus végétaux pour se nourrir.

Il vit essentiellement dans les tiges et les bulbes des plantes et persiste dans le sol à l'état larvaire.

Une femelle peut produire jusqu'à 500 œufs dans le végétal. Une larve peut devenir adulte au bout de 20 jours, à une température de 15 °C.

Dégâts : de nombreuses espèces de plantes cultivées de la famille des Liliacées sont sensibles, notamment l'oignon et le poireau. Sur l'ail et l'échalote, les dégâts sont plus discrets.

Dans les cultures de bulbes, DITYLENCHUS DIPSACI est de loin le nématode le plus nuisible et le plus répandu.

Les effets sont graves, puisque l'infection se traduit par des déformations et une nécrose au niveau du plateau racinaire. Les dégâts s'aggravent jusqu'à la récolte et peuvent évoluer lors du stockage.

La contamination peut se faire par le sol ou par les semences. Les premiers symptômes se manifestent à partir du mois de mai.

Plusieurs cultures successives du même groupe d'espèces augmentent fortement la population, donc aussi les dégâts. Une culture contaminée n'a pas de symptôme visuel mais

peut être décelée par une analyse d'un échantillon transmis au laboratoire. Les dégâts sont visibles lorsque l'infestation est extrêmement importante.

Lutte :

- méthode prophylactique : appropriée en présence d'une parcelle contaminée, par exemple récolte de la parcelle contaminée en dernier et nettoyage de tout le matériel de culture.

- méthode chimique : n'est pas utilisée pour plusieurs raisons : les produits utilisables sont très peu nombreux, difficiles d'application et le traitement n'est efficace que sur la partie supérieure du sol. En raison de la durée de végétation de l'ail et même de l'échalote, les nématodes non atteints parce que situés suffisamment profondément dans le sol, peuvent faire des dégâts importants.

- rotations culturales : présentent une efficacité pour réduire les populations et permettent de cultiver avec peu de risques.

- Mildiou : *Peronospora destructor*

Sur feuilles, on observe des taches allongées couvertes d'un feutrage violacé. Cette maladie qui concerne l'échalote se développe par foyer et peut s'étendre très rapidement à toute la parcelle, lorsque la température est supérieure à 15 ° avec un temps humide, provoquant des diminutions très importantes de calibre.

La lutte chimique préventive est efficace.

Annexe 3 – Demande d'Analyse

LILLE Bat CEREAAT -1, rue du Prof. Calmette – 59046 LILLE Cedex Tél : 03 20 87 77 30 – Fax : 03 20 87 73 83 Dépôt analyses du lundi au vendredi : 08h00 à 18h30 Jusque 17h30 pour les analyses microbiologiques	GRAVELINES Route du Colombier – 59 820 GRAVELINES Tél : 03 28 24 55 44 – Fax : 03 28 23 09 47 Dépôt analyses du lundi au vendredi avant 15h00 (Digicode: tel 03 20 87 77 27)	VERSAILLES 56 avenue de Saint Cloud – 78 000 VERSAILLES Tél : 01 39 07 78 36 Fax : 01 39 07 89 44 Dépôt analyses du lundi au vendredi de 08h30 à 18h30 Dépôt analyses microbiologiques avant 17h00
---	---	--

Vos interlocuteurs : devis.nord@ipl-groupe.fr / service.client.nord@ipl-groupe.fr / logistique.nord@ipl-groupe.fr
Tel 03.20.87.71.37 Tel 03.20.87.77.27 Tel 03.20.87.77.96



Eurofins IPL Nord

Environnement

Demande d'analyse

A fournir impérativement avec vos échantillons

Nature de l'échantillon (sélectionner la matrice)

Eau de réseau, Puits, Piézomètre, Forage, Rivière, Effluent urbain, Eau minérale, Fontaine réfrigérée, Sol, Produits Industriels, Sédiment ...	Autre :
---	---------

Lieu de prélèvement

Adresse :
Commune et code postal :

Demandeur * champ obligatoire

Payeur (remplir si différent du demandeur) * champ obligatoire

Nom : *	Nom : *
Adresse : *	Adresse : *
N°SIREN/SIRET : *	N°SIREN/SIRET : *
Tel : *	Tel : *
Fax :	Fax :
Mail :	Mail :

Autres destinataires

Nom, Tel, Fax, Mail :	n° de Redi
-----------------------	------------

* n° de devis ou de convention 1 seule réf par demande	Transport	n° bon de commande	Réception Date : Heure :
---	-----------	--------------------	----------------------------------

Personne à contacter si besoin de renseignements complémentaires

Nom, Tel, Fax, Mail :

Demande

Flacons	Traitement
Nombre :	Flacons IPL: <input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui- <input type="checkbox"/> non Autre :

Remarque / But de l'analyse	Prélèvement par
-----------------------------	-----------------

Echantillons				
Date Prvt JJ/MM/AA	Heure Prvt	Vos références	Analyses demandées	Résultats mesures terrain

Signature du demandeur :

REF DOC : DA***022

Date d'application : 16/11/2011

Indice de révision : 8


Page 1 sur 2

Annexe 4 – Protocole de prélèvement

BULBILLES D'OIGNONS

Protocole de prélèvement

Prélèvements des bulbilles d'oignons :

Pour recherche nématodes des tiges et des bulbes  *Ditylenchus dipsaci*

Période : Début juillet à un stade suffisamment avancé : 10 – 15 cm avec bulbille en formation.

Modalités pour les prélèvements de bulbilles en parcelle :

a. Matériel

- Des gants en plastiques pour arracher les bulbilles, éventuellement une petite pelle.
- Sacs et filets (les mêmes que pour les pommes de terre)
- Scellé pour fermer chaque sac.
- Papier et crayon pour délimiter les variétés en parcelles
- Eau, brosse et désinfectant pour nettoyage des bottes et outils entre chaque échantillon.

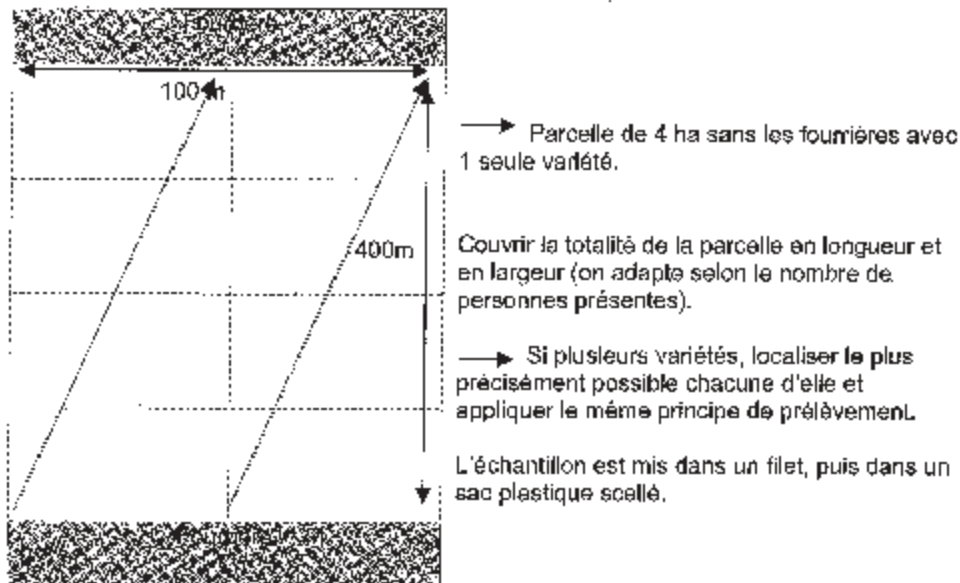
b. Méthodologie pour les prélèvements de bulbilles en parcelles :

Principe : 1 échantillon/parcelle et par variété

Et 1 échantillon = 200 à 250 bulbilles

Chaque échantillon doit être le plus représentatif possible en s'appliquant à prélever uniformément sur toute la parcelle hors fourrière.

Ex : parcelle précédente prélevée en terre de 4 ha



c. Identification

c.1. Des échantillons

A chaque échantillon est associée une fiche de prélèvement et d'analyse. Cette fiche est ~~soit~~ ~~soit~~ depuis phytopass-2 où on inscrit les différents renseignements nécessaires : N° de prélèvements, N° de scellé, Variété prélevée et date d'inspection ainsi que référence de la parcelle.

La feuille de demande d'analyse est glissée avec le sac scellé dans un 2^{ème} filet.

Pour le transport des sacs, ils seront rangés dans une glacière de préférence.

c.2. De la parcelle et des variétés :

Pour chaque variété prélevée enregistrer le maximum de renseignements :

- la surface semée
- le lieu dit de la parcelle et ses références cadastrales
- sans oublier la variété.

Avant de quitter les lieux un plan situant la parcelle pour chaque variété doit être réalisé.

Tout le matériel et les chaussures seront nettoyés entre 2 échantillons.

